

Objet : Nouvelles mesures concernant la zone rouge à partir de lundi 19 octobre 2020

Chers parents,

De nouvelles mesures entreront en vigueur le lundi 19 octobre prochain afin de renforcer la sécurité des élèves et du personnel de l'école ainsi que de limiter les éclosions.

Groupe-classe stable

Un seul groupe-classe stable sera permis, sans mesure de distanciation entre les élèves.

Activités parascolaires et sorties scolaires

Toutes les activités seront suspendues.

Programmes particuliers

Les programmes peuvent continuer, car ils respectent le groupe-classe stable. Il n'y a plus de contacts entre les différents groupes.

Port du couvre-visage

Couvre-visage obligatoire dès l'arrivée sur le terrain de l'école et en tout temps, même dans la classe. Cette exigence s'applique aux élèves, aux visiteurs et au personnel de l'école.

Il peut être retiré lors des situations suivantes :

- L'élève ou l'enseignant est assis et consomme de la nourriture ou une boisson;
- L'élève reçoit un soin ou pratique une activité qui nécessite d'enlever le couvre-visage (musique ou éducation physique). Si le couvre-visage est retiré, une distance de 2m doit être maintenue entre les élèves.
- L'enseignant est dans sa zone d'enseignement, à 2m des élèves.

Heure du dîner

Repas en classe pour ceux qui ont leur lunch. Les élèves qui dînent à la cafétéria doivent le faire à la table qui leur est désignée.

Services professionnels

Les services professionnels destinés aux élèves vulnérables sont maintenus et offerts individuellement ou en groupe de maximum 6 élèves, séparés de 2m.

Enseignement hybride 4^e et 5^e secondaire

Les élèves de 4^e et 5^e secondaire seront en classe un jour sur deux et poursuivront leurs apprentissages à distance avec l'aide de leurs enseignants (voir calendrier pour jours à l'école).

Lorsque les élèves sont à la maison, les enseignants pourront donner des cours en ligne à toute la classe, offrir des ateliers destinés à certains élèves ou se rendre disponibles pour répondre aux différentes questions des élèves durant les travaux donnés. Les élèves doivent suivre leur horaire et donner leur présence par Teams à chaque période. Sinon, ils seront considérés absents. Les travaux doivent également être faits selon l'échéancier prévu par l'enseignant.

Certains élèves qui chevauchent les deux niveaux pourraient être appelés à venir à l'école à temps plein. Ce sont des cas exceptionnels et les principaux intéressés seront rencontrés.

Jours de présence à l'école :

Jours A : (401-403-407-502-503-507)

Jours B : (402-405-406-408-501-505)

Merci de votre collaboration, nous espérons que ces précisions vous seront utiles pour planifier les semaines à venir.

L'équipe de direction
École de la Baie-St-François